



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

Chemin chatillon - Verenay
69420 AMPUIS
Agr : E2406900260

agence : 20 rue du collège
38200 VIENNE

Ag. E1403800190

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169
SIREN : 510250731
APE : 8553Z
TVA : FR55510250731
aesr.fr
contact@aesr.fr
Réservation moto : aesrmoto.fr
aesrmoto@aesr.fr

PROGRAMME PERMIS A1 ou A2 (2 ROUES)

www.aesr.fr/details-auto+ecole+pour+permis+moto+a1+a+vienne+38-443

www.aesr.fr/details-auto+ecole+pour+permis+moto+a2+a+vienne+38-437

I/ OBJECTIFS :

Le permis A 1 : Pour les personnes souhaitant conduire une motocyclette dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³, dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1 kW par kilogramme.

Le permis A2 : Pour les personnes souhaitant conduire une moto d'une puissance n'excédant pas 35 kW ; dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg et qui n'est pas issue d'un modèle développant plus de 70 kW.

L'obtention du permis A1 ou A2 est soumise notamment à des conditions de formation et de réussite à un examen composé d'une épreuve théorique générale moto (le code moto) et d'une épreuve plateau et d'une épreuve pratique.

Lien sécurité routière :

https://www.securite-routiere.gouv.fr/sites/default/files/2019-04/fichecontrole_quelpermispourquel2rm_2019_exe_bd_1.pdf

OU vous avez l'autre possibilité d'effectuer :

La formation de 7 heures

Les personnes titulaires du permis B qui souhaitent conduire un deux-roues motorisé de 50 à 125 cm³ peuvent obtenir la catégorie A1 du permis de conduite grâce à une équivalence : "la formation de 7 heures".



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

Chemin chatillon - Verenay
69420 AMPUIS
Agr : E2406900260

agence : 20 rue du collège
38200 VIENNE

Ag. E1403800190

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169
SIREN : 510250731

APE : 8553Z
TVA : FR55510250731

aesr.fr
contact@aesr.fr
Réservation moto : aesrmoto.fr
aesrmoto@aesr.fr

II/ CONDITIONS D'ACCES

Public visé :

PERMIS A1 : avoir 16 ans

PERMIS A2 : avoir 18 ans

Délai d'accès-inscription : 0 JOURS pour le code
30 JOURS pour la pratique

documents inscriptions à apporter à l'auto ecole :

- @ photo (ANTS doit être signé par le bénéficiaire (respect des consignes pour la photo),
- Pièce(s) identité(s) française recto-verso,
- Représentant légal : pièce identité r-v ou titre de séjour (date de validité + copie de la carte vitale)
- Justificatif domicile moins 3 mois, si hébergeur : pièce identité et attestation hébergement réglementée ANTS disponible sur internet.

-si mineur (A1/16 ans) : pièce identité du représentant légal et attestation hébergement

L'équipement de base est obligatoire pour pouvoir passer la formation pratique. Tout élève devra alors être équipé :

- D'un casque de type homologué
- De gants homologués à la pratique de la moto
- D'un blouson ou d'une veste manches longues
- D'un pantalon ou d'une combinaison
- De bottes ou de chaussures montantes.

En cas d'équipement non conforme, la formation ne pourra avoir lieu.



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

Chemin chatillon - Verenay
69420 AMPUIS
Agr : E2406900260

agence : 20 rue du collège
38200 VIENNE

Ag. E1403800190

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169
SIREN : 510250731

APE : 8553Z
TVA : FR55510250731

aesr.fr
contact@aesr.fr

Réservation moto : aesrmoto.fr
aesrmoto@aesr.fr

Accessibilité personne en situation de handicap : pouvant recevoir du public en situation de handicap pour les renseignements.



La Visite médicale : pour les personnes en situation de handicap
cerfa 14880-02 complété par le médecin agréé préfecture (liste disponible sur :
@ liste médecins agréés **Préfecture suivant votre département domicile**).

L'établissement n'a pas de véhicule aménagé spécifiquement.
Le responsable pédagogique peut vous diriger vers une structure adaptée (AFIPH secteur VIENNE 38).

III/ PROGRAMME

-Accueil Et Présentation

Contrat ou commande sur aesrmoto.fr :

- procédure engagement
- procédé positionnement
- évaluation initiale
- règlement intérieur
- CGV

- **Equipements obligatoires** : listés en page 2.

1°/ CONTENU :

Evaluation initiale : transmis à l'inscription **par Codes Rousseau**.

Obligatoire permettant l'enregistrement sur la plateforme RDV permis par l'auto école.



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

Chemin chatillon - Verenay
69420 AMPUIS
Agr : E2406900260

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

aesr.fr

contact@aesr.fr

Réservation moto : aesrmoto.fr

aesrmoto@aesr.fr

agence : 20 rue du collège
38200 VIENNE

Ag. E1403800190

PRATIQUE :

Compétence 1 : Maîtriser le maniement

C1a - comportement sécuritaire en sécurité routière

C1b - conception et organes du véhicule

C1c - Maîtrise

C1d – Adopter position conduite

C1e – Démarrer et s’arrêter

C1f – Rapports de vitesse>

C1g – Freinage

C1h – Regard et trajectoire

C1i – Equilibre

C1j – L’embrayage

C1k – Techniques d’inclinaison

C1l – Freinage d’urgence

Compétence 2 – Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

C2a – Règles de circulation

C2b – Signalisation

C2c – Position véhicule sur la voie

C2d – Allure

C2e – Etre en mesure de s’arrêter ou stationner et repartir

C2f – Tourner

C2g – Intersections

C2h - Ronds points et carrefour à sens giratoire



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

Chemin chatillon - Verenay
69420 AMPUIS
Agr : E2406900260

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

aesr.fr

contact@aesr.fr

Réservation moto : aesrmoto.fr

aesrmoto@aesr.fr

agence : 20 rue du collège
38200 VIENNE

Ag. E1403800190

Compétence 3 – Circuler dans des conditions difficiles

C3a – distance de sécurité

C3b – Croisé et dépassé

C3c – Virage

C3d – Communiquer

C3e – Caractéristiques des autres usagers

C3f - Particularités des véhicules lourds

C3g – S’insérer et circuler

C3h – Conduire dans une file de véhicule

C3i – Signalisation spécifique

C3j – Adhérence et visibilité

C3k – Traversée d’ouvrage

Compétence 4 – Pratiquer une conduite autonome

C4 a – Itinéraire

C4 b – Trajet long

C4 c – facteurs de risque

C4 d - Protéger alerter secourir

C4 e - Aides à la conduite

C4 f – Entretien

C4 g – Eco conduite

Horaires formation : Lundi au Vendredi ; 08h-12h 13h-19h et Samedi 08h-12h 13h-16h
Session obligatoire hebdomadaire : 2 fois 2 heures

Théorie : tests pass moto (Codes Rousseau)

avoir obtenu le code moto , avant de commencer la pratique.

Pratique : 20 heures minimum

1- Plateau Hors Circulation 8 heures minimum et Présentation Examen Plateau

2- Circulation 12 heures minimum et Présentation Examen Circulation



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

Chemin chatillon - Verenay
69420 AMPUIS
Agr : E2406900260

agence : 20 rue du collège
38200 VIENNE

Ag. E1403800190

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

aesr.fr

contact@aesr.fr

Réservation moto : aesrmoto.fr

aesrmoto@aesr.fr

Encadrement :

- La partie pratique, option cyclomoteur, est effectuée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.
- Responsable pédagogique.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée avec vidéoprojecteur, lecteur DVD, tableau blanc, chaises pour la partie théorique
- Outils de liaison en circulation (stagiaire – enseignant)
- Quilles, piquets, chronomètre
- Véhicule 2 roues suivant la réglementation
- Véhicule suiveur auto ecole.

Capacités d'accueil formation : 3 PERSONNES PAR FORMATEUR

Lieu de formation : Piste : CHEMIN CHATILLON ZI VERENAY 69420AMPUIS

durée trajet : 20 mn si départ rue du collège 38200 VIENNE.

IV/ SUIVI :

- **Evaluation Initiale** : Avant l'entrée en formation. document évaluation à compléter également à l'inscription sur le aesrmoto.fr lors de la commande.
- **En cours de formation** : @ livret : 4 compétences et sous compétences.
- **En fin formation** : examen blanc.



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

Chemin chatillon - Verenay
69420 AMPUIS
Agr : E2406900260

agence : 20 rue du collège
38200 VIENNE

Ag. E1403800190

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169
SIREN : 510250731
APE : 8553Z
TVA : FR55510250731
aesr.fr
contact@aesr.fr
Réservation moto : aesrmoto.fr
aesrmoto@aesr.fr

V / EVALUATION FINALE :

L'épreuve théorique générale moto (ETM) :

Alors qu'auparavant l'épreuve du « code » était la même que pour les futurs automobilistes, un examen théorique générale motocyclette est créé au 1er mars 2020. À l'instar du précédent, il comprend 40 questions sous format d'images fixes) et de vidéos.

L'examen concerne tous les candidats inscrits au permis de conduire des catégories A1 et A2 et se tient dans l'un des centres d'examen des organismes agréés.

Le candidat doit apporter une réponse correcte à 35 des 40 questions dès le dimanche 1er mars 2020. Une fois validée, l'ETM est valable cinq ans dans la limite de cinq passages de l'examen pratique.

L'épreuve pratique du permis moto

L'épreuve pratique de la conduite permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats leur permettent de circuler en toute sécurité. L'expert évalue notamment l'autonomie et la conscience du risque du candidat et cherche à évaluer sa capacité d'adaptation aux situations et sa conduite autonome.

Lien : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/les-differents-permis-de-conduire/permis-moto-categorie/passer-le-permis-a1-ou-a2#permis-a1-ou-permis-a2-?-21746>

L'épreuve hors circulation

L'épreuve plateau (hors circulation) de 10 minutes comporte un parcours unique de 6 manœuvres qui s'enchaînent.

La notation est effectuée sur l'ensemble de l'examen plateau. Au 1er mars 2020, l'interrogation orale et les vérifications techniques sont supprimées du fait de la création de l'épreuve théorique générale moto.



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

Chemin chatillon - Verenay
69420 AMPUIS
Agr : E2406900260

agence : 20 rue du collège
38200 VIENNE

Ag. E1403800190

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

aesr.fr

contact@aesr.fr

Réservation moto : aesrmoto.fr

aesrmoto@aesr.fr

L'épreuve en circulation

L'épreuve en circulation de 40 minutes explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

Lors de cette épreuve sera évaluée le positionnement du motard sur sa voie de circulation, notamment lors de la prise de virage et sera vérifié que la technique de la trajectoire de sécurité est maîtrisée.

Pour obtenir un résultat favorable, il faut avoir 21 points sur 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

L'épreuve en circulation n'est accessible que si le candidat a validé l'épreuve hors circulation.

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne vous communique pas oralement le résultat.

Vous pouvez connaître le résultat de votre épreuve pratique 48 heures après l'avoir passée en utilisant ce téléservice :

VI/ SATISFACTION :

Enquête de satisfaction : AVIS : avis à déposer sur www.aesr.fr
<https://aesrmoto.fr/contact/témoignage>

VII/ RECLAMATION :

Un traitement des réclamations est mis à jour afin d'améliorer la qualité des formations.



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

Chemin chatillon - Verenay
69420 AMPUIS
Agr : E2406900260

agence : 20 rue du collège
38200 VIENNE

Ag. E1403800190

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169
SIREN : 510250731
APE : 8553Z
TVA : FR55510250731
aesr.fr
contact@aesr.fr
Réservation moto : aesrmoto.fr
aesrmoto@aesr.fr

VIII/ VEILLE SUR LA REGLEMENTATION DU PERMIS

Information : cas de suspension ou d'annulation afférent au permis.

Un permis à conserver

Le permis de conduire est à la fois une autorisation de conduite et un certificat de capacités, obtenu après une formation et des examens, attestant qu'une personne est apte à occuper l'espace public de circulation, sans mettre en danger sa vie et celle des autres.

Mais ce permis n'est pas attribué à vie et peut rapidement être perdu si le conducteur commet des manquements aux règles de circulation. Il appartient à chacun de conserver son permis en respectant en toute circonstance le code de la route et en adoptant un principe de prudence vis-à-vis des autres usagers.

Les règles et principes de conduite appris au cours de la formation sont donc essentiels. Elles ont non seulement pour but de préparer le candidat à l'examen du permis de conduire mais également à sa future vie de conducteur.

- Autre permis accessible avec formation supplémentaire après 2 ans: passerelle A
->une formation de 7 heures dans une auto ecole labellisée.

Le nouveau permis sera à fabriquer par le titulaire sur ANTS.

IX/ FINANCEMENT : Individuel